

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230926-DEL_03_26092023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 20/09/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11				

OBJET : candidature projet « village d'avenir »

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire concernant le programme « village d'avenir »

Ce programme a pour objectif de soutenir les communes rurales dans la conduite de leurs projets en les aidant pour l'ingénierie.

Sont éligibles, entre autres : habitat, mobilité, patrimoine....le projet doit être structurant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de postuler (quelques idées : lotissement MARPA, aménagement de la place du Champ de Mars, rénovation du bâtiment de la mairie, traverse du village...)

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0